



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Redon, le 16 décembre 2013

COMMISSION DE SUIVI DE SITE
SOCIÉTÉ TREE – LA DOMINELAIS
Compte-rendu de la réunion du 30 mai 2013

En raison de l'indisponibilité de M. le Sous-Préfet, M. PICARD, responsable du service animation territoriale de la sous-préfecture de Redon, a présidé le 30 mai 2013 la réunion d'installation de la commission de suivi de site (CSS) du centre de stockage de déchets non dangereux de la société TREE à LA DOMINELAIS. Cette réunion s'est tenue dans les locaux de la mairie de La Dominelais à 9h30.

Étaient présents :

1. Collège des représentants de l'État

- M. Maxime PICARD, représentant M. le Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine
- M. Jocelyn LEVAVASSEUR, représentant Mme la directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- M. Christian ENFRIN, représentant Mme la directrice de la Délégation Territoriale d'Ille-et-Vilaine de l'Agence Régionale de Santé
- M. Jean-Pierre VALLEE, représentant M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer

2. Collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale »

- M. Jean-François GUERIN, représentant du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, conseiller général du canton de Redon
- M. Alain DAVID, représentant la communauté de communes du Pays de GRAND-FOUGERAY, président de la communauté de communes du Pays de GRAND FOUGERAY
- Mme Marie-Françoise DUBOIS, représentant la commune de LA DOMINELAIS, maire de LA DOMINELAIS

3. Collège « riverains ou associations de protection de l'environnement »

- M. Paul PEGEAUD, membre de l'association Eau&Rivières de Bretagne
- M. André DIOR, membre du comité de riverains

4. Collège « Exploitants de l'installation classée »

- M. Patrice COUTURIER, directeur de la société TREE
- M. Laurent ROEDINGER, responsable d'exploitation TREE
- Mme Caroline SZAWROWSKI, assistante qualité sécurité environnement TREE
- M. Philippe RUAT, directeur des laboratoires, Séché Environnement

Personnalités qualifiées

- Lieutenant Philippe JOUSSAIN, Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- M. Mickaël TURPIN, salarié protégé au titre du Comité d'Entreprise de Séché Eco Industries, filiale du groupe Séché Environnement.

Assistait également à la réunion :

- Mme Elodie FORÊT, service de l'animation territoriale de la sous-préfecture de Redon.

M. PICARD commence la séance en présentant les excuses de M. le Sous-Préfet pour son absence. Les représentants du GIP du Pays de Redon – Bretagne Sud : M. GAUTIER titulaire, M. GUILLAUME, suppléant ont contacté la sous-préfecture pour s'excuser de leur absence. Après avoir constaté l'absence du représentant de la société ARCAVIE, M. PICARD ouvre la séance.

I – Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLIS du 28 septembre 2012

M. PICARD précise que la vision territoriale du traitement des déchets, c'est-à-dire l'intégration du site de La Dominelais au niveau du territoire local, ne pourra pas être présenté lors de la présente réunion vu l'ordre du jour déjà conséquent. Ce point sera donc évoqué lors d'une réunion ultérieure. M. LEVAVASSEUR souligne une erreur de frappe dans le sigle PDMA (p.3) : il s'agit du PPEDMA pour le plan de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Le compte-rendu de la précédente réunion a été validé.

II – Installation de la commission de suivi de site

- Installation du bureau

M. PICARD fait référence au décret du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site : (art. R.125-8-4) : « la commission comporte un bureau composé du président et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges. » ; « L'ordre du jour des réunions est fixé par le bureau. »

Selon l'arrêté préfectoral portant création de la CSS de La Dominelais en date du 7 mai 2013, la commission est présidée par le Préfet ou son représentant.

Les personnes présentes ont choisi leurs représentants au sein de chaque collège. Le bureau est ainsi constitué :

- Collège « Administrations de l'Etat » : le représentant de la DREAL Bretagne
- Collège des « Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale » : Mme Marie-Françoise DUBOIS, représentant la commune de La Dominelais
- Collège « Riverains ou associations de protection de l'environnement » : M. Paul PEGEAUD, membre de l'association Eau&Rivières de Bretagne
- Collège « Exploitants de l'installation classée » : M. Patrice COUTURIER, directeur de la société TREE.

- Approbation du règlement intérieur

En préambule, M. PICARD rappelle que la tenue de deux réunions par an était une demande du Sous-Préfet de Redon : la première pour présenter le bilan annuel et la seconde pour permettre l'étude de divers sujets (actualité, évolution de la filière) et de visiter le site.

Une discussion entre les membres de la commission s'ensuit.

M. PEGEAUD donne son point de vue : la multiplication des réunions annuelles reflète souvent la présence de problèmes sur un site. Un fonctionnement normalisé permet d'organiser une réunion annuelle. Cependant, suite à l'intégration de la société TREE dans le groupe SECHE Environnement, les deux réunions peuvent être maintenues. Les élus, Mme DUBOIS et M. DAVID, expriment leur souhait de maintenir les deux réunions par an. Il est décidé que ce point pourra être révisé dans l'avenir. Le règlement est adopté à l'unanimité.

III – Avis de la CSS sur le projet de valorisation de biogaz proposé par l'exploitant

Mme SZAWROWSKI et M. COUTURIER présentent le projet de valorisation de biogaz que la société TREE souhaite installer sur son site. Le sujet de la valorisation de biogaz a déjà été évoqué lors des deux réunions de la CLIS de 2012. Pour rappel, le site accueille des déchets non dangereux au comportement peu évolutif, d'où une faible production de biogaz.

La société TREE fixe en préambule que la nature des déchets reçus ne sera pas modifiée : ils resteront peu évolutifs, peu fermentescibles.

De novembre 2012 à février 2013, une phase expérimentale a été lancée sur un réseau provisoire de captage de biogaz (13 puits du site) relié à une torchère. Le gisement de biogaz du site est pauvre en méthane (1 % d'oxygène, 25-30 % de méthane, 35-40 % en de dioxyde de carbone) avec un faible débit.

En conclusion de ces tests, la valorisation électrique est peu envisageable. La société TREE s'est tournée vers la valorisation thermique. Lors d'une première étude, un projet de réchauffement de serre a émergé. En l'occurrence, la société TREE a contacté le CAT de Bain-de-Bretagne pour élaborer un projet, celui-ci n'a

cependant pas abouti. La valorisation du méthane permettra ainsi le réchauffement des lixiviats produits sur le site. Les lixiviats du site font l'objet d'un traitement biologique : un pré-traitement a lieu dans le bassin de stockage des lixiviats bruts dans lequel les bactéries se trouvent en latence. Puis un prestataire traite les lixiviats à l'aide d'un bioréacteur membranaire. Le réchauffement des lixiviats permettra non seulement temps d'améliorer le pré-traitement au niveau du bassin mais aussi de permettre une meilleure nitrification par les bactéries. L'optimum de nitrification se situant entre 12 et 37°C.

La société TREE s'est donc tournée vers la société BIOME qui possède une technologie de chaudière qui fonctionne avec du gaz pauvre en méthane. Cette société a déjà un retour d'expérience suite à l'installation de ce système sur un site en région parisienne.

Au lieu des températures actuelles dans le bassin des lixiviats qui se situent en hiver entre 2-4°C, et en été environ 18°C, les températures pourront atteindre 15-20°C en hiver et 30-35°C en été, après réchauffement des lixiviats par la chaudière.

Suite à l'installation de ce nouveau dispositif, une campagne annuelle d'analyse sur la composition de biogaz aura lieu pour vérifier le respect des seuils fixés.

La chaudière sera installée en bas du site, au niveau du bassin des lixiviats. Une haie bocagère et des plantations sont prévues pour une meilleure intégration de la chaudière dans le paysage. Le talus a déjà été surélevé. Une campagne de mesure des niveaux sonores est prévue à la mise en route de l'installation, de nuit et de jour. L'installation est prévue le plus loin possible des habitations. M. COUTURIER explique que le seul moyen de lutter contre le bruit est l'éloignement. Les habitations les plus proches seront à 250 m.

Les membres de la CSS saluent le bon compromis : une valorisation du biogaz afin d'améliorer les performances environnementales et en même temps de bénéficier d'une situation concurrentielle plus favorable.

La mise en fonctionnement de l'installation aura lieu en juillet 2013.

M. LEVAVASSEUR présente le côté réglementaire de la procédure. La valorisation du biogaz est prévue dans la réglementation. La société TREE a déposé un dossier de déclaration de modification auprès de M. le Préfet et du service des installations classées de la DREAL – UT35. Il est en cours d'examen. Une présentation de ce projet en CSS est obligatoire pour recueillir les éventuelles oppositions. Le dossier passera au CODERST dont la prochaine réunion est prévue le 18 juin. Puis, un arrêté préfectoral complémentaire devra être pris pour fixer les règles de sécurité, de suivi de l'installation de valorisation de biogaz.

Remarques diverses

* Mme DUBOIS signale que cette semaine la mairie a reçu plusieurs plaintes en mairie concernant une odeur de soufre qui se dégage du site. Elle a contacté la société TREE pour demander des explications. M. COUTURIER explique qu'il s'agit d'un problème ponctuel qui correspond à la fin de la campagne hivernal des lixiviats : la température étant trop faible dans les bassins, les bactéries travaillent au ralenti. L'aérateur actuel a montré ses limites. Le nouvel aérateur a été mis en place ce jour.

* Le lieutenant Philippe JOUSSAIN demande si une zone de stockage du biogaz est prévu. M. RUAT répond que le gaz sera brûlé au fur et à mesure dans la chaudière, et à défaut dans la torchère.

* M. André DIOR, comité des riverains, demande ce qui sera fait en cas de surplus de gaz. M. COUTURIER répond qu'il n'y aura pas trop de gaz par rapport au type de déchets reçus. En ce cas, il sera brûlé par la torchère.

* M. VALLEE se demande si la production de gaz sera régulière durant toute l'année (été/hiver). Selon M. COUTURIER, la production est homogène.

IV – Rapport d'activité 2012 et rapport sur les incidents par l'exploitant

Mme SZAWROWSKI présente le rapport d'activité 2012 sous forme de vidéo projection aux membres de la CSS.

- Présentation de l'installation

*** Les unités de traitement**

Les tonnages d'entrées et de sorties des unités de traitement sont présentés.

Pour la plateforme de compostage, tous les déchets proviennent de l'Ille-et-Vilaine et restent sur le site pour

réaménager les alvéoles.

Concernant le centre de tri, une forte diminution est à noter par rapport à l'année 2011. M. COUTURIER explique que la société TREE n'est pas une société de collecte. Pour l'année 2013, des pistes sont explorées vers le traitement de déchets de la filière ameublement (éco-ameublement).

Concernant la plateforme de maturation des mâchefers, il n'y a pas eu d'entrée de mâchefers en 2012 : la société TREE a perdu le marché des mâchefers de l'incinérateur de Nantes « Arc-en-ciel ». M. PEGEAUD précise qu'en règle générale, la production de mâchefers a tendance à décroître depuis ces dix dernières années : le tri est mieux suivi.

Au sujet du stockage de déchets non dangereux (ISDND), l'activité a augmenté. Il est à noter la baisse du tonnage traité pour les déchets encombrants et tout venant de déchetteries, due à la perte du marché de St Nazaire.

- Analyses environnementales

*** Gestion des eaux**

La surveillance se fait sur les eaux souterraines (5 piézomètres), les écoulements de subsurface (puits de relevage), les eaux de ruissellement au niveau du bassin Nord, les ruisseaux de la Primaudais et de Gras (6 points de contrôle).

Les résultats des analyses trimestrielles des 5 piézomètres sont stables par rapport à l'année 2011. Aucun problème n'est à constater au niveau de la gestion des eaux.

Concernant le suivi biologique (IBGN) des ruisseaux de la Primaudais et de Gras, les rejets aqueux du site n'entraînent pas d'impact sur la qualité des ruisseaux. En 2012, l'indice IBGN est supérieur à celui de 2011 : ceci est lié aux mauvaises conditions hydrologiques.

*** Suivi « Faune/Flore »**

En 2012, la société DERVENN a effectué un inventaire faune/flore afin d'identifier les espèces végétales et animales présentant un intérêt écologique. Le compte-rendu de cet inventaire a été présenté lors de la réunion de la CLIS du 28 septembre 2012. Un programme d'actions et suivi à moyen et long terme a ainsi été proposé à la société TREE. Ce programme sera étudié par les écologues du groupe SECHE Environnement.

- Informations diverses

* La création de trois nouvelles alvéoles a été entreprise (terrassement, étanchéité). En raison des mauvaises conditions météorologiques, les travaux ne sont pas encore terminés. Le fond drainant reste à mettre en place.

* Le réaménagement final de quatre alvéoles a été réalisé en juin 2012 : ceci représente une surface d'environ 1 hectare.

*** Évènements particuliers**

- Fin novembre 2012, un foyer de combustion lente a été détecté : une zone d'environ 250 m² contenant des déchets a été excavée pour pallier à un foyer de combustion. Afin de lutter contre toute entrée d'oxygène au sein du talus qui favorise la combustion, un apport de terre végétale renforcera la fermeture des talus. Une vigilance accrue sera donnée lors des contrôles des déchets et lors de l'inspection du site.

- La société TREE a organisé sa première Journée Portes Ouvertes le 9 juin 2012. 150 personnes ont visité le site, essentiellement des riverains. Les membres de la commission saluent cette excellente initiative. Certains membres demandent à ce que cet événement soit reconduit.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 10 octobre 2013 à 9h30.

M. PICARD remercie les participants. La séance est levée à 11h30.

Le Président,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet de Redon,


Jean-Jacques NARAYANINSAMY